

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, je croyais y avoir fait allusion tout à l'heure quand j'ai indiqué que le ministre des Finances, dans sa déclaration du 25 janvier, à Toronto, avait précisé justement qu'il fallait considérer certains programmes concrets, et je prends comme exemple de ces programmes concrets la lettre dont parle le député, et je lui dirai qu'il peut être certain que le ministre des Finances et le gouvernement étudieront les recommandations de cette lettre avec un esprit ouvert.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'EXPOSITION D'ANCIENS MILITAIRES À DES RADIATIONS NUCLÉAIRES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, c'est au ministre des Affaires des anciens combattants que je m'adresse. Étant donné que selon deux études publiées indépendamment l'une de l'autre, le nombre des cas de cancer chez les anciens combattants qui ont participé à des exercices nucléaires est 5 ou 6 fois plus grand que chez l'ensemble des Canadiens, et étant donné qu'Allan Solomon, le président de la Commission canadienne des pensions de l'époque, a déclaré il y a deux ans qu'il faudrait faire subir à un millier d'anciens combattants, compte tenu de la quantité de radiations auxquelles ils ont été exposés, des examens de dépistage précoce de façon à leur sauver la vie, le ministre pourrait-il promettre à la Chambre qu'il informera au plus tôt les anciens membres de nos forces armées des niveaux de radiation auxquels ils ont été exposés, et qu'il leur recommandera vivement de se faire suivre par leur médecin de famille?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je répondrai au député que n'importe qui peut obtenir de son médecin les niveaux de radiation auxquels il a été exposé au cours de son service, notamment lors des opérations de nettoyage à Chalk River et lors des tests nucléaires effectués au Nevada. Son médecin peut obtenir sur demande les niveaux de radiation que l'Énergie atomique du Canada a enregistrés à ces deux occasions.

ON DEMANDE UNE ÉTUDE MÉDICALE INDÉPENDANTE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je signale au ministre, par votre entremise, que le président de la Commission des pensions a demandé au gouvernement de prévenir les intéressés sans tarder. Je demande au ministre de s'engager à les prévenir pour leur permettre de

découvrir les causes des maladies caractérisées par une dégénérescence.

Nombre de ces dossiers ont été détruits. D'autres sont inexacts, et nous apprenons aujourd'hui qu'un certain nombre ont été falsifiés aux États-Unis.

Il y a bien des maladies, de la circulation par exemple, qui sont caractérisées par la dégénérescence; il n'y a pas que le cancer. Comme il s'agit d'une groupe très exceptionnel d'individus, le ministre peut-il nous promettre de favoriser une étude indépendante et exhaustive sur ces anciens membres des forces armées et leurs familles?

Des voix: Bravo!

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, le député le sait, l'EACL a entrepris d'étudier le cas d'environ 10,000 employés ayant participé entre autres au nettoyage de Chalk River et aux essais du Nevada. Environ 300 membres de la défense anti-nucléaire de l'Aviation royale du Canada feront aussi l'objet d'un examen. Je puis dire en outre au député que l'étude va bon train et que nous pensons recevoir un rapport préliminaire vers le début d'avril.

Je m'empresse de voir avec le ministre de la Défense et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quelles autres mesures nous devrions éventuellement prendre à cet égard.

LES CRITÈRES APPLIQUÉS AUX DEMANDES D'INDEMNISATION

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Affaires des anciens combattants. Comment le ministre peut-il refuser d'indemniser des anciens combattants tels que Bjarnie Paulson et les membres de l'Association des anciens combattants, groupe de la défense atomique de l'ARC alors que, par ailleurs, le lieutenant colonel O. R. Browne, de Victoria, C.-B. touche une pension d'invalidité depuis 1971 parce qu'il souffre d'un cancer qu'il a attrapé en manipulant du cobalt radioactif durant ses années de service? Le ministre conviendra-t-il maintenant d'appliquer aux nombreux autres combattants qui luttent pour obtenir une indemnité étant victimes d'un cancer causé par des radiations atomiques, les critères appliqués dans le cas du colonel Browne?

Des voix: Bravo!

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, j'ignorais que la Commission des pensions avait appliqué des critères différents en examinant tous ces cas. Le député comprendra certes qu'on veut savoir si l'état actuel des intéressés tient au service militaire et les mêmes règles s'appliquent à tous les militaires qui présentent une demande.